

Déclaration publique

Index AI : ASA 20/003/2007 (Public)

Bulletin n° : 004

ÉFAI

10 janvier 2007

Inde. Des groupes armés prennent à nouveau pour cible des civils

Amnesty International déplore la mort ces six derniers jours d'au moins 69 personnes dans le Haut-Assam, au nord-est de l'Inde. Toutes ont été prises pour cible et tuées en raison de leur origine non-assamaise.

La responsabilité des récentes attaques reviendrait, selon la plupart des observateurs, au Front unifié de libération de l'Assam (ULFA, *United Liberation Front of Assam*), un groupe sécessionniste armé, soupçonné d'attaques similaires dans le passé à l'égard de non-Assamais.

Amnesty International rappelle à l'ULFA que le droit international humanitaire, qui s'applique à toutes les parties prenantes à un conflit armé interne, interdit clairement de tuer des civils. L'organisation appelle l'ULFA à cesser immédiatement ce type d'actions.

Amnesty International croit savoir que la majorité des personnes délibérément visées lors des attaques perpétrées depuis le vendredi 5 janvier 2007 par le groupe armé étaient des travailleurs migrants biharis ainsi que des résidents permanents originaires du Bihar ; les autres victimes venaient du Bengale occidental.

Selon plusieurs journaux et observateurs, des groupes de non-Assamais, craignant d'être pris pour cibles, fuiraient à présent la région du Haut-Assam.

Amnesty International s'inquiète d'informations faisant état d'un possible regain de violence à l'approche de la fête nationale du 26 janvier (*Republic Day*) et des 33èmes Jeux nationaux qui doivent se tenir dans la capitale Guwahati, en février 2007. L'organisation s'inquiète également de possibles attaques de représailles contre les trains de voyageurs du nord-est de l'Inde qui passent par le Bihar.

Amnesty International croit savoir que depuis le début des attaques, au moins dix mille hommes des forces paramilitaires ont été envoyés dans la région pour assurer la protection et la sécurité des résidents et que l'armée, la police et les paramilitaires préparent une offensive conjointe imminente contre des unités soupçonnées d'appartenir à l'ULFA.

Amnesty International reconnaît qu'il est de la responsabilité du gouvernement d'assurer la loi et l'ordre. L'organisation demande toutefois instamment aux membres des forces de sécurité de respecter strictement les normes internationales relatives aux droits humains, notamment en ce qui concerne le recours à la force, qui doit s'appliquer de manière proportionnelle et uniquement lorsque cela est strictement nécessaire.

Toutes les parties à un conflit, y compris les groupes d'opposition armés, sont tenus de respecter les dispositions de l'article 3, commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, qui interdit notamment les actes de torture et mauvais traitements, les prises d'otages ainsi que l'homicide délibéré et arbitraire de toutes les personnes ne prenant pas une part active aux hostilités.

Complément d'information

Selon les informations dont nous disposons, la première attaque menée par l'ULFA s'est déroulée le 5 janvier 2007 au soir, dans les districts de Tinsukia et Dibrugarh ; quarante-cinq personnes ont été tuées – pour la plupart des employés d'une briqueterie. Trois autres attaques séparées auraient été perpétrées le soir du 7 janvier dans les districts de Sibsagar et Dibrugarh, où des groupes armés auraient pris pour cible et tué 17 personnes parlant hindi. Deux autres personnes auraient été tuées le 8 janvier 2007.

Ces homicides interviennent alors que les discussions préliminaires entre le *People's Consultative Group* (groupe de représentants de la société civile nommés par l'ULFA) et le gouvernement indien sur les initiatives à prendre en vue d'aboutir à la paix sont dans l'impasse. Selon certains observateurs, cibler les

non-Assamais dans le Haut-Assam, par opposition au Bas-Assam qui se trouve être le bastion du groupe, est une tactique délibérée employée par l'ULFA.

Amnesty International sait que l'ULFA a déjà dans le passé été accusée d'attaques similaires sur des civils qui s'étaient établis dans l'Assam. En janvier 2001, l'organisation avait publié un communiqué (index AI : ASA 20/002/2001) dans lequel elle s'inquiétait pour la sécurité des résidents originaires d'autres États – essentiellement du Bihar et du Népal – alors que des informations circulaient faisant état de la mort de plus d'une centaine de personnes.